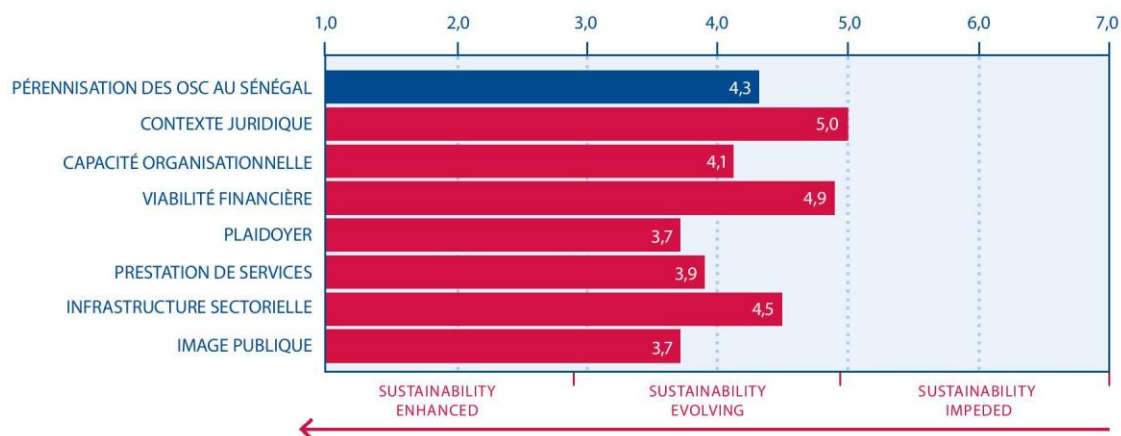


Scores de pérennisation des OSC 2017 pour le Sénégal: 4,3



La situation politique était tendue en 2017. Lors des élections législatives qui se sont tenues au Sénégal en juillet 2017, la coalition au pouvoir, *Benno Bokk Yaakaar*, a remporté 125 sièges sur 165. Après les élections, les relations entre le gouvernement et l'opposition étaient extrêmement tendues. Dans la période qui a précédé les élections, les autorités ont interdit les manifestations pacifiques et arrêté des manifestants. Les leaders de l'opposition ont ensuite affirmé que les élections avaient été entachées de fraude et dénoncé des retards dans la délivrance des cartes d'électeurs, ce qui a empêché des centaines d'électeurs de voter. Au cours de l'année, le pays a aussi été secoué par un scandale qui a éclaboussé le maire de Dakar; il a ensuite été arrêté et accusé de fraude, de blanchiment d'argent et d'autres méfaits. Pendant sa détention, le maire a été élu au parlement, mais en novembre, l'assemblée nationale a levé son immunité parlementaire sur demande du procureur de la république, ce que les OSC ont considéré comme un manque d'indépendance du pouvoir judiciaire. Des atteintes à la sécurité régionale par des groupes terroristes actifs dans les pays voisins ont également continué de menacer la stabilité en 2017.

Au cours de l'année, le gouvernement a poursuivi la mise en œuvre de son Plan Sénégal émergent (PSE) qui envisage une croissance durable grâce à des transformations structurelles, au développement humain et à une meilleure gouvernance. Sa mise en œuvre a contribué à stimuler les investissements publics et l'activité du secteur privé. La Banque mondiale estime que la croissance économique du Sénégal a atteint 6,8 pour cent en 2017, troisième année consécutive de croissance au-dessus de 6 pour cent. En dépit de cette croissance économique, le Sénégal s'est classé 164e sur 188 dans l'Indice de développement humain publié par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et son taux de pauvreté était de 46,7 pour cent. Le coût élevé des soins de santé est un obstacle majeur au développement social, notamment parmi les Sénégalais les plus pauvres. Bien que le pourcentage de couverture augmente lentement, il est resté bien en-deçà de la cible gouvernementale de 75 pour cent de la population fin 2017. Les OSC ont participé plus activement à la promotion des soins de santé lorsque le gouvernement a décentralisé les prestations de service vers les municipalités.

Au Sénégal, le secteur des OSC est dynamique et les tensions sociales de l'année ont poussé ces OSC à assumer de multiples fonctions de leadership, d'assistance et de médiation des conflits. Toutefois, la pérennisation a, dans l'ensemble, légèrement reculé en 2017 en raison d'évolutions négatives du cadre juridique et de la capacité organisationnelle. Le cadre juridique des OSC s'est détérioré avec la restriction de leurs droits de réunion pacifique et d'expression, tandis que les financements limités ont affaibli leur capacité organisationnelle, notamment les structures de gestion interne et leur capacité de recrutement et de rétention d'effectifs. Les autres aspects de la pérennisation des OSC sont restés essentiellement stables en 2017.

La société civile du Sénégal regroupe des organisations qui revêtent des formes diverses. Les plus courantes sont les associations qui sont régies par le décret no 76 040 de 1976. Le ministère de l'Intérieur n'a pas encore publié de statistiques sur le nombre d'OSC ces dernières années, mais selon les estimations antérieures, elles étaient plus de 10 000. Environ 589 OSC sont enregistrées auprès des autorités en qualité d'ONG. Les organisations communautaires de base (OCB), qui sont généralement informelles, sont aussi actives au Sénégal mais leur nombre n'a pas encore été estimé. Enfin, de nombreux syndicats sont enregistrés auprès des autorités.

Contexte Juridique: 5,0



Le cadre juridique dans lequel évoluent les OSC au Sénégal s'est détérioré en 2017, car leurs droits de réunion pacifique et d'expression sont moins larges que pendant les années précédentes. De plus, la convention-cadre entre le gouvernement central et les organisations non gouvernementales (ONG), préparé en janvier 2015, n'est toujours pas officialisé.

Deux lois principales encadrent les OSC au Sénégal. Le décret no 76-040 du 16/01/1976 régit globalement les OSC mais il détaille également les obligations précises des associations sportives, éducatives et culturelles.

L'enregistrement de ces groupes est validé par le ministère

de l'Intérieur, puis achevé par un avis publié au journal officiel dans les trois mois qui suivent la délivrance du récépissé d'enregistrement. Le décret no 2015-145 du 4 février 2015 régit les ONG, catégorie distincte d'OSC, définies comme « des associations ou des organisations privées à but non lucratif ayant pour objectif d'apporter une aide au développement ». Les organisations peuvent demander leur statut d'ONG après deux années d'existence, ce qui leur donne droit à certaines exonérations d'impôts et de droits de douanes. Le statut d'ONG implique l'élaboration d'un programme d'investissement décrivant les activités prévues ainsi que leurs budgets. Une commission consultative interministérielle approuve les demandes mais elle se réunit rarement et traite les demandes avec lenteur, entravant ainsi le fonctionnement des ONG et allant à l'encontre des échéanciers de projet établis avec les donateurs. Les OSC doivent parfois attendre très longtemps que leurs programmes d'investissements soient approuvés par le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Économie.

Les OSC sont encadrées par le ministère de l'Intérieur et les ministères de tutelle intervenant dans leur domaine d'activités. La législation énonce clairement les obligations de comptes-rendus des OSC, et particulièrement celles des ONG, ainsi que d'autres obligations qui garantissent que leurs activités sont responsables. Certaines OSC considèrent

que l'obligation de soumettre des rapports trimestriels aux préfetures dont elles dépendent est particulièrement pesante, surtout lorsqu'elles mènent de multiples projets dans plusieurs lieux. Les OSC disposent de voies de recours en cas de dissolution par le gouvernement central pour raison politique ou arbitraire ou autre abus des autorités. Toute OSC ayant l'impression qu'une décision gouvernementale lui a porté préjudice peut tenter une action en justice et être représentée par un avocat.

Le gouvernement peut imposer des mesures punitives, par exemple la suspension, si l'on découvre une quelconque mauvaise gestion des fonds. Toutefois, aucune mesure de cette nature n'a été prise en 2017. Le gouvernement a proposé aux ONG de contribuer au Fonds de suivi-évaluation des activités des ONG du ministère de l'Intérieur, mais celles-ci résistent à l'idée de devoir contribuer au financement de ce fonds car leurs ressources sont limitées et ces évaluations coûtent cher.

La législation sénégalaise n'impose aucune contrainte particulière aux OSC, excepté pour les activités susceptibles de mener à la discrimination ethnique, religieuse ou politique. Les OSC ont le droit d'exercer librement leurs activités tant qu'elles respectent la loi. Les lois et réglementations sont graduellement appliquées de façon plus constante depuis l'application du décret no 2015-145 sur les ONG. Elles peuvent exercer sans contrainte leur liberté d'expression lorsqu'elles traitent de problématiques débattues dans l'opinion publique et ont aussi le droit de se réunir, de participer à des événements publics et d'organiser des activités de mobilisation sociale ou de plaider auxquelles elles peuvent inviter des responsables gouvernementaux. Toutefois, les droits des OSC à la liberté de réunion pacifique et d'expression ont été restreints en 2017 lorsque, par exemple, les autorités ont interdit des manifestations pacifiques et arrêté des manifestants dans la période précédant les élections de juillet. De plus, environ vingt membres du Collectif des mille jeunes pour la libération de Khalifa Sall ont été arrêtés pour trouble à l'ordre public en juin et en novembre lorsqu'ils manifestaient paisiblement à Dakar pour exiger la libération du maire incarcéré. Des journalistes, des artistes, des utilisateurs de médias sociaux et d'autres personnes ayant exprimé leur désaccord ont aussi été arbitrairement arrêtés.

Un nouveau code de la presse adopté par l'assemblée nationale en juin 2017 pourrait bien étouffer encore plus les voix des OSC, surtout celles qui sont actives dans les médias sociaux. Le code, dont le texte est assez vague, interdit le fait d'« offenser » le chef de l'État, la diffamation, les insultes, la communication ou la circulation d'informations choquantes et de fausses informations. L'article 227 prévoit de restreindre l'accès au contenu en ligne jugé « contraire aux bonnes mœurs ». Ce code autorise les ministres de l'Intérieur et des Communications à imposer des peines de prison et des amendes à toute personne contrevenant aux dispositions dudit code et pénalise diverses techniques employées par les lanceurs d'alerte.

Les ONG bénéficient d'exonérations d'impôts. Toutefois, lorsqu'elles achètent du matériel, elles sont parfois obligées par les douanes de déposer une caution pour les taxes douanières, au cas où elles n'obtiendraient pas l'exonération. Certains dons admissibles font bénéficier les particuliers et les entreprises de réductions d'impôts.

Les OSC ont le droit de soumissionner à des marchés publics à l'échelle locale et nationale. Elles ont aussi le droit d'encaisser des recettes de la vente de biens et de services et d'exercer certaines activités (rassemblements culturels, foires commerciales) en tant qu'entreprises sociales, à condition que leurs bénéfices financent leur mission. Les OSC peuvent collecter des fonds lorsqu'elles en obtiennent préalablement l'autorisation du ministère de l'Intérieur.

Des juristes spécialisés travaillent dans des cabinets conseils dans toutes les grandes villes du pays. Leurs honoraires sont généralement à la portée des budgets des OSC. Mais la plupart des organisations préfèrent obtenir des conseils juridiques d'OSC spécialisées dans la défense des droits humains car leurs services sont généralement gratuits.

Capacité Organisationnelle: 4,1

La capacité organisationnelle des OSC s'est détériorée en 2017, essentiellement en raison des contraintes de financement qui ont affaibli leurs structures de gestion interne et les ont empêchées d'engager ou de retenir des effectifs.

La capacité organisationnelle des OSC au Sénégal évolue de diverses façons. Certaines organisations telles que les associations locales de développement s'efforcent d'obtenir le statut d'ONG. D'autres organisations choisissent de maintenir leur statut d'association mais élargissent leur champ d'action politique, stratégique et opérationnel. D'autres organisations s'orientent vers un modèle professionnel. Par exemple, le Forum civil, la section locale de Transparency International, a créé 100 sections dans quatorze régions du Sénégal et, pour développer sa stratégie, coopère avec le Laboratoire pour la recherche et les études sur la gouvernance, qui réunit une trentaine de chercheurs sur la gouvernance et la prévention de la corruption.



Les OSC s'efforcent d'aider les communautés à satisfaire à leurs besoins. En 2017, par exemple, Abeille Association a ouvert une petite bibliothèque et offert des séances de tutorat en français, mathématiques et anglais aux enfants du village de Lompoul. La plupart des OSC aspirent à cultiver des relations avec leurs groupes cibles grâce à des approches participatives. Elles recourent de plus en plus souvent aux téléphones portables pour promouvoir la solidarité face aux difficultés communes rencontrées par les communautés et les OSC. Par exemple, les OSC ont formé des partenariats avec des entreprises de téléphonie mobile comme Orange Money et Wari pour faciliter les transferts d'argent. Les OSC coopèrent aussi avec les responsables communautaires occupant des postes de responsabilité et capables de venir en aide à la communauté dont ils sont originaires grâce à leur savoir-faire dans des domaines divers tels que l'accès à l'eau, la santé, l'éducation et la formation.

Les missions des OSC sont clairement définies et la plupart des organisations disposent de plans stratégiques. Les ONG ont des programmes d'investissement qui doivent être approuvés par le gouvernement central. Selon leurs capacités et les ressources humaines et financières dont elles disposent, les OSC adhèrent à leur mission et à leur plan stratégique à des degrés divers. Elles appliquent des critères pour mesurer la réussite de leurs activités, notamment des systèmes de suivi-évaluation ainsi que des examens internes et externes. Comme le prévoit le décret no 2015-145, le contrôle gouvernemental des ONG comprend des visites d'évaluation. Un fonctionnaire du ministère de l'Intérieur, qui contrôle les ONG, mène les visites, et l'équipe d'évaluation comprend également un membre du Conseil des organisations non-gouvernementales d'appui au développement (CONGAD). Après les visites, les ONG reçoivent des rapports contenant des recommandations en vue d'améliorer leur travail.

L'efficacité des organes de gestion interne des OSC a légèrement reculé en 2017. Par exemple, ces organes ont ignoré des documents sur la gouvernance interne ; des assemblées générales n'ont pas respecté les dates butoir ; le renouvellement dans la composition des organes internes a connu des retards injustifiés et excessifs ; et les failles étaient évidentes dans la soumission des rapports et le respect des obligations de redevabilité. Qui plus est, des comités techniques, des comités ad hoc et des réseaux autour de thématiques spécifiques censés enrichir la vie associative ne fonctionnaient plus.

Les OSC sont rarement à même de garder des effectifs permanents rémunérés. Les financements de projet couvrent parfois les salaires des directeurs de projet et des adjoints de comptabilité. Les OSC développent le leadership et les diverses compétences de leurs effectifs au moyen de formations, coaching et activités de renforcement des capacités, traditionnellement offerts par des plateformes comme CONGAD. Les OSC disposent généralement de politiques de ressources humaines adéquates, notamment des manuels de procédures comprenant les politiques de rémunération, la description des postes, les lettres d'embauche et les contrats de performance. Les OSC bénéficient habituellement du travail de bénévoles qui siègent dans leurs instances dirigeantes et participent ponctuellement à leurs activités. Avec la professionnalisation de leurs activités, les OSC recourent de plus en plus aux services de professionnels tels que les comptables et les directeurs de la technologie de l'information.

Les grandes OSC nationales et internationales bénéficiaires de fonds étrangers ont généralement accès au matériel de bureau moderne. Les autres ONG sont souvent handicapées par leur matériel de bureau obsolète et le manque de bureau. Les financements des OSC couvrent rarement le matériel informatique. Une fois les projets terminés, des donateurs demandent parfois aux OSC de rendre, par exemple, des voitures et des motos si elles sont encore en état de marche pour pouvoir les donner à d'autres parties prenantes comme des municipalités ou des associations locales. Par conséquent, certaines organisations ne possèdent pas de matériel performant et ont parfois des difficultés à conserver un siège social. Dans une étude menée par le CONGAD en 2017, seules quatre-vingt-dix ONG sur deux cent avaient des bureaux. En dépit de ces difficultés, les OSC adoptent avec enthousiasme les technologies modernes, médias sociaux compris. Les téléphones portables sont omniprésents et Internet, accessible partout sauf dans les zones isolées, est désormais essentiel aux activités des ONG.

Viabilité Financière: 4,9



En 2017, la viabilité financière des OSC n'a pas changé de façon significative. Les OSC peinaient toujours à mobiliser des ressources pour des activités autres que des réponses aux rares appels à propositions publiés par des partenaires internationaux.

Les sources de financement des OSC ne sont ni nombreuses ni variées. La plupart des financements des OSC proviennent d'initiatives de développement bilatérales et multilatérales et de projets en partenariat avec des organisations internationales actives au Sénégal.

En 2017, on comptait parmi les principaux donateurs l'Union européenne (UE), la Banque mondiale, le PNUD et l'ambassade de France. Dans le cadre du Programme d'aide aux initiatives de la société civile (PAISC), 5,5 millions

d'EUR (environ 6,3 millions d'USD) ont été déboursés pour renforcer les capacités des OSC et promouvoir la liberté d'expression et de réunion. L'UE a aussi financé huit projets d'un montant total de 4,3 millions d'EUR (environ 5 millions d'USD) pour appuyer les OSC qui travaillent avec les enfants des rues et les enfants victimes d'abus. De plus, le programme Projets innovants de la société civile et coalition d'acteurs (PISCCA), programme à l'initiative de l'ambassade de France, met à disposition des OSC des financements supérieurs à 260 millions de CFA (environ 459 000 USD) pour la période 2017-2019. Les fréquentes fluctuations dans le financement ou les priorités des donateurs étrangers peuvent obliger les OSC à réduire leurs effectifs et les empêcher de respecter leurs engagements auprès de partenaires intermédiaires.

Au niveau local, les sources de financement sont maigres. Les pouvoirs publics se mettent progressivement à sous-traiter avec des OSC pour des prestations de services pour la gouvernance, l'éducation, l'eau et l'assainissement, et la santé. Le Programme d'urgence pour le développement communautaire (PUDC), le Programme national de bourses de sécurité familiale, le projet de Train express régional (TER) et le Programme de santé de la reproduction offrent des contrats de sous-traitance de service aux OSC. Dans le cadre du programme 2017 entre le gouvernement central et l'UE, les OSC ont signé des contrats de sous-traitance avec le gouvernement pour appuyer certaines initiatives citoyennes : on peut citer parmi les OSC le Forum civil, le Groupe de recherche et d'échanges technologiques (GRET), le mouvement Y'en a marre, Initiative prospective agricole rurale (IPAR) et le CONGAD. Mais de tels programmes sont rares, et les petites OSC en particulier ont des difficultés à obtenir des financements par ce biais. Le ministère de la Jeunesse sélectionne certaines associations nationales régies par le décret no 76 040 et reconnues d'intérêt public afin qu'elles reçoivent des subventions annuelles.

Certaines fondations d'entreprises, notamment les fondations Orange, Ecobank et Sococim, financent les OSC. Mais la portée et la répartition thématique de ces financements restent limitées. Les sociétés minières du sud du Sénégal financent les activités éducatives des OSC dans les régions minières. Certaines OSC reçoivent une aide non financière de leurs communautés et des membres de leurs groupes cibles. Les organisations d'adhérents peinent à recueillir les cotisations de leurs membres et les montants provenant de cette source sont très minimes. Pour générer des recettes, certaines OSC organisent de petits événements culturels, sportifs et récréatifs, comme par exemple des soirées artistiques, des matchs de lutte et des tournois de football, mais elles ne sont pas toujours à même de rentrer dans leurs frais.

Les OSC disposent en général de systèmes de gestion financière. Certains donateurs exigent des états financiers et des audits annuels de montants importants. Les OSC peuvent avoir des difficultés à respecter ces obligations d'audit lorsque les donateurs ne procurent pas de fonds réservés à cet effet.

Plaidoyer: 3,7

Le plaidoyer des OSC n'a pas changé en 2017. Des communications quotidiennes entre OSC et responsables gouvernementaux facilitent le partage d'information et la coopération. Les moyens de communication peuvent être informels et ponctuels mais tendent à devenir de plus en plus officiels. À titre d'exemple, les OSC participent au Conseil économique, social et environnemental, à l'Office national de lutte contre la fraude et la corruption, à l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) et au cadre de suivi des politiques publiques. En Septembre 2017, Together 2030, SightSavers et CONGAD ont organisé un atelier afin de discuter de la préparation de l'examen volontaire national devant être présenté par le gouvernement du Sénégal au Forum politique de haut-niveau pour le développement

durable (Nations unies) en juillet 2018. Lors de cette réunion, les responsables gouvernementaux ont réitéré qu'ils s'engageaient à consulter la société civile au cours des activités qui précéderont le rapport. Cet atelier réunissait des représentants du ministère de l'Économie, de l'Agence nationale de la statistique et de la démographie, du ministère de l'Environnement et du développement durable, du PNUD, de la Fédération des associations des personnes vivant avec un handicap, de CONGAD, d'autres OSC ainsi que des médias.

Les OSC se prononcent de plus en plus sur les politiques publiques dans des débats officiels. Enda Tiers monde, par exemple, qui se consacre au développement environnemental, a tenu des auditions publiques sur le budget et collaboré avec d'autres organisations comme le Forum civil sur la thématique de la mobilisation citoyenne et l'environnement. Les OSC ont aussi réalisé des projets et informé la population sur le suivi et le contrôle citoyen, l'accès à l'eau, et des choix d'assurance médicale donnant accès aux soins. Des organisations comme CONGAD ont multiplié leurs activités au sein de coalitions pour influencer sur les politiques publiques. En 2017, le grand objectif des OSC consistait à promouvoir la transparence en sensibilisant la population au processus électoral avant les élections présidentielles. Les OSC ont mené des campagnes de sensibilisation sur l'importance des élections, l'inscription des électeurs sur les listes électorales et le processus électoral.

Les OSC ont organisé des séances d'information, d'éducation et de plaidoyer sur les dispositions du nouveau Code de la presse adopté en juin. Certains aspects de la loi, en particulier la pénalisation des délits de presse, sont perçus comme une atteinte à la liberté de la presse et considérés comme régressifs, comparés aux lois de nombreux autres pays. Les réseaux sociaux ont activement participé à ces initiatives. L'Association des journalistes (qui regroupe la Convention des jeunes reporters (CJR), l'Association des éditeurs et professionnels de la presse en ligne (APPEL) et le Syndicat national des professionnels de l'information et de la communication (SYNPIC) ont aussi contribué à ces initiatives. Ces activités de plaidoyer ont abouti à un consensus partiel. Cependant, ces sanctions pécuniaires et administratives constituent toujours des points de discorde.

Dans les industries extractives, le plaidoyer des OSC a permis de mettre en place des mécanismes de transparence tels que l'indemnisation des populations affectées et la construction d'immeubles où ces populations pourraient être relogées dans la région de Thiès, là où le zircon est exploité. À Kédougou, les exploitants miniers participent, à travers le Fonds social minier, à des investissements prioritaires pour les populations dans des secteurs tels que l'hydraulique et l'éducation.

Le lobbying ne pose pas de problème aux OSC car il leur procure un important moyen d'influencer les décideurs et d'encourager des changements de politique publique.

Certaines OSC comme CONGAD contribuent très activement à l'amélioration du cadre juridique et institutionnel dans lequel évoluent les OSC au Sénégal, notamment en optimisant le rôle des OSC dans les activités de développement du secteur public et en les associant aux initiatives de responsabilité sociale, par exemple des audits sociaux. En avril 2017, CONGAD et les pouvoirs publics ont lancé plusieurs ateliers à travers le pays pour discuter des avantages du nouveau cadre d'intervention des ONG au Sénégal, adopté en 2015 (décret no 2015-145 du 4 février 2015). Ces



ateliers ont intensifié le dialogue gouvernement-ONG et ont visé le renforcement des capacités en matière de procédures d'enregistrement et d'élaboration de programmes d'investissement.

Prestation de Services: 3,9



Les prestations de services des OSC sont restées les mêmes en 2017. Les OSC sont actives dans la prestation de services sociaux de base visant à améliorer les conditions de vie dans leurs communautés. Leurs interventions dans la santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement représentent une contribution importante aux secteurs du développement social et humain. Abeille Association, par exemple, finance des écoles communautaires ou gérées par des associations lorsque les ressources du secteur public sont insuffisantes, et l'Union pour la solidarité et l'entraide prend en charge plus de 60 pour cent des soins ophtalmologiques au Sénégal.

Les OSC participent très activement à la formation des jeunes et des femmes dans des domaines divers : traitement de produits locaux, gestion du foyer, connaissances en mécanique générale et en informatique.

Les OSC recourent à une approche participative par laquelle les communautés déterminent leurs besoins. Elles aident souvent les bénéficiaires à s'organiser, comprendre leur situation, identifier des solutions et des actions, et à agir en toute indépendance pour leur propre bien. En 2017, par exemple, Enda Tiers monde a associé des communautés locales à des mécanismes de budgétisation participative. Pour démontrer qu'elles contribuent à apporter une réponse aux besoins locaux, les OSC collectent des données en exploitant les résultats générés par les mécanismes de suivi-évaluation, les outils de remontée d'informations, les enquêtes et les rencontres avec la communauté. En 2017, les OSC ont réalisé ou participé à des études pour le gouvernement central, les donateurs et des OSC nationales. Par exemple, West Africa Civil Society and Development Research Report, avec l'aide d'Open Society Initiative for West Africa (OSIWA), a documenté l'impact des OSC sénégalaises dans divers domaines tels que les réformes de la justice, les élections et l'atténuation des risques en matière de sécurité.

En général, les actions des OSC sont inclusives et bénéficient à des parties prenantes en plus de leurs propres membres. Une section du Forum civil chargée d'études sur la gouvernance réunit, par exemple, plus de trente professeurs universitaires et experts qui informent la population et le gouvernement sur les problématiques de gouvernance économique. Mouvement citoyen fait largement circuler ses rapports d'études auprès du public, des experts, des universitaires, des chercheurs et dans les médias. Les documents de référence sont aussi mis à la disposition des instituts de formation. Les OSC offrent en général leurs biens et leurs services sans discrimination aucune.

La plupart des OSC ne cherchent pas à récupérer leurs coûts puisque leurs activités sont largement financées par des donateurs ou par l'État. Certaines OSC actives dans l'éducation et la formation, comme l'Association culturelle d'autopromotion éducative et sociale (ACAPES), ou dans la santé comme l'Union pour la solidarité et l'entraide (USE) et Action et développement (ACDEV), offrent des produits et des services accessibles aux populations démunies, en partageant les coûts avec les donateurs.

Les autorités reconnaissent que les OSC contribuent efficacement aux prestations et au suivi de services sociaux de base. En 2017, le gouvernement a invité les OSC à participer à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de projets de développement financés par la Banque mondiale. Par exemple, l'Association pour la recherche et le développement des Femmes africaines a pris part à la collaboration entre la Banque mondiale et les entités du secteur public afin de relever les défis en matière de prestation de services et d'accroître l'efficacité des institutions publiques.

Infrastructure Sectorielle: 4,5

L'infrastructure des OSC au Sénégal est restée la même en 2017. Des centres de ressources ouverts aux OSC et au public sont actifs à l'échelle nationale. Par exemple, un centre de ressources offre des services de formation et d'information aux jeunes handicapés en utilisant les technologies de l'information et de la communication (TIC). Mais leur fonctionnement, leur matériel informatique et leurs capacités d'appui technique sont tributaires d'un financement encore plus limité. Les organisations de soutien intermédiaires (OSI) comme Rencontre africaine pour la défense des droits de l'homme (RADDHO) et CONGAD encouragent les débats et la coopération et offrent à leurs membres des formations et un renforcement de capacités sur des thématiques diverses (propriété foncière, gestion de projet et suivi citoyen). CONGAD aide aussi les associations à naviguer dans les procédures administratives d'enregistrement en tant qu'ONG et à préparer des programmes d'investissement. Ces services ne sont pas générateurs de recettes.



Les fondations de communautés locales et les OSI s'efforcent d'obtenir des fonds pour des projets particuliers comme les formations et les dîners-débats.

Les plateformes d'OSC, notamment la Plateforme des acteurs non étatiques, la Plateforme des ONG de l'UE et l'Association des ONG internationales au Sénégal, défendent les intérêts de leurs membres et facilitent le partage d'information au moyen de publications, de réunions-débats, et de revenus générés. Avec 178 organisations membres sénégalaises et étrangères et neuf réseaux thématiques, CONGAD est la seule coalition qui défend la totalité des intérêts du secteur des OSC.

Le secteur de la formation est fortement développé et couvre presque tous les domaines, notamment la gestion stratégique, la comptabilité et la gestion financière. Un grand nombre de formateurs experts en gestion des OSC travaillent comme consultants avec l'aide d'universitaires, de chercheurs et de professionnels des secteurs privé et public. Les formateurs sont souvent membres d'OSC ou de réseaux d'OSC. Nombre d'écoles de formation proposent des formations sur la gestion organisationnelle dans la capitale et dans d'autres villes. CONGAD offre des formations de renforcement de capacités dans les domaines de la mobilisation de ressources, du plaidoyer et du dialogue autour des politiques publiques. Les besoins de formation des OSC peuvent généralement être satisfaits, soit dans les écoles existantes, soit par des sessions ponctuelles, à la condition que les financements soient accessibles. Un nombre

grandissant d'OSC traduit les manuels de formation et rapports d'études dans les langues nationales les plus répandues.

Certaines OSC forment des partenariats formels ou informels avec le secteur privé, le secteur public et les médias, publics comme privés. Tous les secteurs sont conscients que ces partenariats sont indispensables. Les programmes du secteur public recourent de plus en plus à des approches qui regroupent de multiples parties prenantes. Green Sénégal par exemple, travaille avec le secteur public dans l'environnement tandis que Eau vive et Caritas en font de même pour l'accès à l'eau. Les relations entre les OSC et les journalistes sont solides. Les partenariats sont souvent formés par l'intermédiaire d'institutions ou de projets conjoints et les professionnels de la communication s'organisent en réseaux pour mieux gérer les thèmes émergents. La pression internationale a également forcé le gouvernement sénégalais à coopérer avec les OSC. Par exemple, le Fonds fiduciaire du Mécanisme de financement mondial (GFF) financé par la Banque mondiale a créé une plateforme destinée à organiser les messages des OSC sur les activités du GFF. L'Association sénégalaise pour le bien-être familial fait partie des OSC qui siègent au comité directeur des OSC. Dans le cadre du GFF, les OSC ont élaboré un plan d'action pour l'amélioration de la santé de la reproduction, de la santé maternelle, des nouveau-nés, des enfants et des adolescents.

Image Publique: 3,7



L'image des OSC dans l'opinion publique n'a pas évolué de façon significative en 2017. Les activités des OSC ont été couvertes dans les médias à tous les niveaux par des organes de presse comme Radiodiffusion télévision sénégalaise, des services de presse en ligne comme Senenews et les stations de radio communautaires. Les médias offrent généralement une analyse positive du rôle des OSC. Ils font la distinction entre les annonces de service public et les publicités commerciales, ce qui permet aux OSC d'accéder aux médias à un coût très modeste. Cette couverture médiatique contribue à renforcer la visibilité des OSC et à disséminer leurs messages.

Les audiences locales et nationales avaient une opinion favorable des initiatives des OSC en 2017. L'intérêt des OSC pour les questions sociales, leur travail de sensibilisation et leurs pratiques non discriminatoires, ont créé une image positive de leur contribution à la vie publique. Bien que la diversité de la société civile déconcerte certains quant au rôle de ce secteur, la population comprend de mieux en mieux ce que sont les OSC et fait la distinction entre les OSC actives sur la scène politique et celles qui participent au développement et défendent les droits économiques et sociaux des populations les plus vulnérables.

Les responsables gouvernementaux et du secteur privé voient les OSC d'un œil favorable et reconnaissent leur savoir-faire, leur rôle de médiateur social et leurs contributions au développement économique et social. Le gouvernement central et le secteur privé font confiance aux OSC en raison de l'impact de leurs projets.

Les OSC travaillent avec efficacité grâce au partage d'information, à la sensibilisation et aux alertes. Elles s'appuient largement sur les médias sociaux pour communiquer avec le public.

Les OSC comprennent la valeur des codes d'éthique. À titre d'exemple, toute organisation désireuse d'adhérer à l'Association des ONG Internationales au Sénégal doit signer sa charte anti-corruption. Traditionnellement, les grandes OSC produisent et publient des rapports trimestriels et annuels qu'elles affichent sur leur site web.

Clause de non-responsabilité: *les opinions exprimées dans ce document sont celles des intervenants et des autres chercheurs du projet et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'USAID ou de FHI 360.*